

Comité Partenarial Réunion n°1 du 9 octobre 2012 – Compte rendu

Présents :

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	Maire
Marie-Claire CUTILLAS	Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, à l'emploi, à l'insertion, à la famille, au jumelage et à la coopération décentralisée
Anne-Marie DOUGNIAUX	Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme ; au développement durable, à l'hygiène, à la salubrité et à l'assainissement
Jean FERET	Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à la petite enfance, au suivi des travaux dans les bâtiments scolaires et aux réseaux de télécommunication
Annie PIOFFET	Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à la culture, aux sports
Jouda PRAT	Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21
Dominique MICHEL	Direction Départementale des Territoires – Chargée de mission A21 - PCET
Céline BRAILLET	Département de l'Essonne – Délégation au Développement Durable et Solidaire – Chef de projet Agenda 21
Pascal GAIN	Office National des Forêts – Agence Interdépartementale de Versailles
Mme LECRY	Communauté de Communes du Val d'Essonne – Chargée de mission Développement durable
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne – Responsable Dév. durable et mutations économiques
Christian PAUMIER	Association A.S.E.C. - Président
Jean-François POITVIN	Association A.D.E.M.O. – Président
Jean-Claude CODUYS	Groupement des 7 A.F.U.L.S.
Claude ROUMEJON	Association MENNECY ECHANGE BONI
Christian SUZANNE	Collège de Villeroy – Principal
Gérald GALLET	Directeur des Services Municipaux
Claudine KABELAAN	Chargée de mission Agenda 21
Raphaël GAUTHIER	Cabinet ARGOS – Consultant

Excusés :

Pierre MATHON	Conseil régional Ile de France / Direction de l'environnement – Service Agenda 21
Mme SIMARD	Chambre de l'Artisanat et de Métiers de l'Essonne
Alain MOREAU	Lycée Marie LAURENCIN

Absents :

Damien MARILLER	Conseiller municipal
Xavier DUGOIN	SIARCE – Président
Franck MARLIN	SIREDOM – Président

Ordre du jour

- Présentation de la démarche d'Agenda 21
- Présentation des modalités de concertation
- Installation du Comité Partenarial
- Questions diverses

Déroulement

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecy, ouvre la première réunion de ce Comité Partenarial qui est une instance voulue par la Ville pour suivre l'élaboration de son Agenda 21.

Il rappelle que ce Comité présente la particularité d'associer des élus municipaux, des représentants des milieux associatifs locaux, des établissements scolaires et des partenaires institutionnels. C'est un lieu d'échanges et de débats autour de l'Agenda 21, qui s'inscrit dans le processus de concertation élaboré par la ville pour conduire son Agenda 21.

Il souligne enfin la volonté affirmée de la collectivité de s'engager pleinement dans cette démarche de développement durable qui doit notamment permettre d'avoir une lisibilité accrue de l'action conduite en la matière par la ville, mais aussi par les acteurs locaux. Chacun est conscient que des marges de progrès existent. Faut-il encore leur donner un sens et en fixer les priorités. Il attache un intérêt particulier à cette démarche qui doit associer le plus largement possible les habitants et acteurs locaux, dont les élus et agents municipaux.

Madame Jouda PRAT, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21, intervient pour rappeler combien l'échelon territorial qu'est celui de la commune, est approprié pour conduire une démarche de développement durable de proximité. S'il convient d'agir au niveau global (c'est-à-dire à l'échelon de la planète), le niveau local (celui des territoires et des collectivités) est celui qui présente le plus d'efficacité.

Raphaël GAUTHIER, consultant au cabinet ARGOS (qui est chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Ville pour l'élaboration de cet Agenda 21), intervient à son tour. Son propos s'organise autour des points suivants (cf. diaporama) :

- Rappel de la démarche d'élaboration d'un Agenda 21
- Le déroulement méthodologique d'élaboration de l'Agenda 21 de Mennecy
- La participation des citoyens
- Le rôle du Comité Partenarial

Echanges entre les participants

Suite à la présentation du cabinet ARGOS, un temps d'échanges et de réactions entre les participants s'ouvre :

- Monsieur le Maire insiste sur le rôle attendu du Comité Partenarial. Que celui-ci puisse faire émerger des éléments qui ne sont pas forcément des priorités pour la Ville à l'heure actuelle. Ce Comité Partenarial doit vraiment se positionner comme un espace de libre discussion et être force de propositions pour l'élaboration de l'Agenda 21 comme pour son futur contenu. Sous forme de *brainstorming*, les échanges et les propositions pourront être débattus et examinés collégialement, avant que le processus décisionnel ne fasse son œuvre. Une priorité sera donnée à certains axes et certaines actions, en fonction de leur complexité à se traduire concrètement, et en fonction de leur impact budgétaire. Par ailleurs, il souligne combien l'implication des habitants à cette démarche est une des conditions de réussite de l'Agenda 21. Au-delà même du contenu de l'Agenda 21, c'est bien une dynamique de participation citoyenne qui est recherchée. Si les citoyens répondent présents, alors l'Agenda 21 aura déjà réussi une étape non négligeable. Pour cela, il compte vivement sur le milieu associatif pour se faire le relais de cette recherche de mobilisation. Il sera également attentif à ce que la Ville ne soit qu'un acteur parmi d'autres dans cette démarche. Certes, elle a vocation à la porter, l'organiser ...pour autant, elle ne devra pas être omniprésente dans les débats. Ses représentants devront être « neutres » dans les Ateliers Citoyens, et notamment ne pas s'inscrire dans une logique de justification de l'action conduite par la Ville. C'est pourquoi il a été fait appel à un bureau d'études pour qu'un modérateur soit présent lors des différents temps de concertation.
- Les réactions des participants est globalement positive quant à la démarche engagée par la Ville. Parmi les réactions émises, relevons :
 - la nécessité de s'intéresser à la place des personnes porteuses d'un handicap sur le territoire (propos de Monsieur FERET) en mobilisant certains acteurs locaux (ESAT, Fondation DASSAULT, MAS) ; ces acteurs pourront être mobilisés dans le cadre des Ateliers, notamment celui portant sur la thématique de la Cohésion Sociale.
 - le besoin de parler du commerce et de l'artisanat expressément, et ce même si l'on parle de développement économique ou encore d'entreprises (propos de Monsieur POITVIN). Ces secteurs sont particulièrement importants sur le territoire. Il faut les citer en tant que telle;
 - la mise à disposition des premiers éléments de pré-diagnostic réalisé en interne au sein de la ville (demande de Monsieur PAUMIER) ;
 - la diffusion des résultats du questionnaire à la population¹ ;

¹ Les résultats actuels du questionnaire ne seront pas diffusés en l'état dans la mesure où ce questionnaire est relancé auprès de la population et qu'il est désormais possible de le remplir en ligne sur Internet : <https://fr.surveymonkey.com/s/Agenda21Mennecy>

- la création d'un blog spécifique à l'Agenda 21 ;
 - le besoin de ne pas renouveler des expériences passées de concertation qui n'ont pas été forcément suivies d'effet.
-
- Madame Dominique MICHEL (DDT) note la clarté de la présentation faite, et du pragmatisme et la cohérence de la démarche engagée par la collectivité. Elle rappelle que la Région Ile de France et l'Etat peuvent apporter un soutien financier à la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local. Madame Claudine KABELAAN, chargée de mission Agenda 21, se rapprochera des Services de l'Etat pour approfondir les conditions d'une éventuelle subvention à la démarche.
 - Mme LECRY (CCVE) souligne combien il est important qu'une bonne connexion puisse se faire entre la démarche de l'Agenda 21 et celles initiées au niveau de l'intercommunalité (comme par exemple le Plan Climat Énergie Territoriale).
 - Madame Céline BRAILLET (Département de l'Essonne) est particulièrement intéressée quant à la méthode dont la Ville va s'organiser pour la concertation et la participation des habitants. La question de la gouvernance au sein d'un Agenda 21 étant particulièrement sensible.
 - Monsieur Christian SUZANNE, Principal du collège, nouvellement arrivé au sein de l'établissement, rappelle que le collège est d'ores et déjà engagé dans toute une série d'actions en faveur du développement durable (classe DD, restauration ...). La volonté de la Ville quant à l'implication des jeunes dans la démarche d'Agenda 21 est forte. C'est pourquoi, outre la tenue d'un Atelier Jeunes organisé le 9 novembre après-midi avec la Maison des Jeunes, le Conseil municipal des enfants sera particulièrement sollicité pour être un relais essentiel dans cette mobilisation, et particulièrement en direction des établissements scolaires.
 - Monsieur Pierre-Olivier VIAC (CCI de l'Essonne) évoque l'action de la chambre consulaire en matière de développement durable auprès des entreprises. Il exprime sa satisfaction de constater qu'est recherché l'association des entreprises à la démarche, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres collectivités s'engageant dans un Agenda 21 local. Il se tient à la disposition de la Ville pour l'accompagner autant que faire se peut sur le volet entreprises. Un travail peut être mené dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises.
 - Monsieur Pascal GAIN (ONF) restitue le rôle de l'ONF sur ce territoire, qui se concentre essentiellement autour du parc de Villeroy.

Ateliers 21 « la parole aux jeunes » – 14h00 – Maison des jeunes

- le 9 novembre 2012 : Parole aux jeunes

Conseil municipal des Enfants – le 17 novembre 2012

- 1^{ère} réunion du Conseil municipal des enfants durant lequel sera abordé l'Agenda 21

Ateliers 21 Citoyens – 19h30 – Salle de la Cheminée

- le 19 novembre 2012 : Les services aux citoyens et la solidarité
- le 20 novembre 2012 : Préservation des ressources naturelles
- le 26 novembre 2012 : Santé et bien-être
- le 27 novembre 2012 : Culture, sport et citoyenneté
- le 10 décembre 2012 : Aménagement du territoire

Ateliers 21 Entreprises – 8h00 – Salle de la Cheminée

- le 27 novembre 2012 : Parole aux chefs d'entreprises